

TRANSMIS LE 30/12/2025
REÇU LE 30/12/2025
AFFICHÉ LE 31/12/2025
NOTIFIÉ LE 31/12/2025
PUBLIÉ LE 31/12/2025
EXÉCUTOIRE LE 31/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2025/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service voirie – VB/CB/SB

ARRÊTE n° 25-883

**ARRÊTÉ PERMANENT ANNUEL
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIENS ET DE REPARATIONS DE VOIRIES,
RESEAUX DIVERS, SUR LE TERRITOIRE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
REALISES PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
« REGIES VOIRIE ET ESPACES VERTS »
DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2026**

ANNÉE 2026

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,
- VU** Le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10,
- VU** L'article R610-5 du Code Pénal
- VU** Les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,
- VU** L'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes
- VU** L'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant modification de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire,

CONSIDERANT La demande formulée par les Services Techniques Municipaux en vue d'effectuer des travaux d'entretien durant l'année 2026 et réalisés par les services techniques municipaux, Régies Voirie et Espaces Verts.

CONSIDERANT Que pour cela, il peut y avoir besoin d'intervenir d'urgence pour des travaux de mesures, de réparations et d'entretien de voiries, réseaux divers et espaces verts sur le territoire de la commune de Franconville-la-Garenne,

CONSIDERANT Que ces travaux peuvent entraîner une modification de la circulation et du stationnement,

CONSIDERANT Qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, les régies Voirie ou Espaces Verts sont autorisés à réaliser les travaux d'entretien et de réparations courants sur le domaine communal, sous la responsabilité de : Monsieur **BAUDOIN Vincent** – Directeur des Services Techniques, Ville de Franconville-la-Garenne.

ARTICLE 2 : Pour des raisons de sécurité et en fonction des besoins des interventions, les restrictions suivantes seront imposées au droit des chantiers :

- ✓ La vitesse sera limitée à 30 km/h ou à l'allure du pas
- ✓ Le stationnement sera interdit sur les zones réservées à l'avance par l'entreprise
- ✓ Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- ✓ Des déviations temporaires pourront être mise en place par l'entreprise en cas nécessité de rue barrée à la circulation automobile.

ARTICLE 3 : Les Services Municipaux devront s'organiser pour permettre les accès libres à tout instant :

- ✓ Aux services de police et moyens de secours
- ✓ Aux riverains d'accéder à leurs propriétés
- ✓ Aux divers passages de véhicules de collectes des déchets
- ✓ Aux transports en communs, sur leurs itinéraires.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté et les panneaux d'information seront affichés en tous points utiles et sous contrôle de la direction des Services Techniques.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à la régie Voirie et régie Espaces Verts.

Une copie sera adressée à :

- Services d'Incendie et de Secours de Franconville-la-Garenne,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police d'Ermont,
- Madame La Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Chef de la police Municipale,
- Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **SEIZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**

Caractère Exécutoire
Le 31 décembre 2025
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire


Mme Jeanne Chamiers - Cuypers



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie



Acte à classer

ARR25-883

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-30T18-19-01.00 (MI266563108)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20251216-ARR25-883-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ARRÊTÉ PERMANENT ANNUEL - RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIENS ET DE RÉPARATIONS DE VOIRIES, RÉSEAUX DIVERSES SUR LE TERRITOIRE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE REALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX "RÉGIES VOIRIE ET ESPACES VERTS" DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026 - . ANNÉE 2026.

Date de décision : 16/12/2025

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 25-883 Permanent annuel CTM Régies Voirie et Espaces Verts.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/12/25 à 18:19

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 30/12/25 à 18:19

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 30/12/25 à 18:24